



Montant dommages et interets suite a un compte bloqué

Par **gailleMM**, le **20/01/2009** à **16:17**

Bonjour,

Je voudrais savoir suite a un compte bloqué depuis debut septembre, auquel il y a eu une procedure, quel montant de dommages et interets pourrais je demander car un huissier a bloqué mon compte courant qui etait alimenté que de prestations familiales pour mes deux enfants

Depuis septembre ,mon compte est bloqué ,la main levée a ete exigée par le juge mais ceci m'a causé la perte de mon logement et j'ai ete dans l'obligation de vivre chez ma maman avec mes deux enfants depuis ça.....

Quel montant ,puis je demander de dommages et interets?

merci de votre reponse..